

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 20 décembre 2012 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales

NOR : AFSR1242270A

Par arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 20 décembre 2012, est autorisée au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales.

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le mardi 14 mai 2013 dans les centres suivants :

Métropole : Ajaccio, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Châlons-en-Champagne, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse.

Région, départements et collectivités territoriales d'outre-mer : La Réunion, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Des centres d'examen pourront être créés ou supprimés en fonction du nombre et de la localisation des candidatures enregistrées.

Les épreuves orales d'admission auront lieu à Paris à partir du 12 novembre 2013.

Le nombre de postes à pourvoir au titre de l'année 2013 sera fixé ultérieurement.

L'ouverture des inscriptions est fixée au mardi 8 janvier 2013.

La clôture des inscriptions et la date limite de dépôt des dossiers de candidature sont fixées au mardi 5 février 2013 à minuit, terme de rigueur.

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent par voie télématique sur le site internet ou intranet du ministère des affaires sociales et de la santé à l'adresse suivante : <https://inscription.sante.gouv.fr/inscription/inscription.do>.

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales	DATE ET HEURE DE PARIS
Ouverture du serveur	Mardi 8 janvier 2013
Date et heure limites d'inscription	Mardi 5 février 2013, à minuit (heure France métropolitaine)

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie télématique, les candidats peuvent s'inscrire par voie postale. Le formulaire d'inscription peut être obtenu :

- par téléchargement sur le site internet ou intranet du ministère des affaires sociales et de la santé à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.fr/modalites-d-inscription.html> ;
- sur demande uniquement auprès du bureau du recrutement (DRH3B), situé 10, place des Cinq-Martyrs-du-Lycée-Buffon, 75015 Paris (pôle accueil, concours, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures/téléphone : 01-40-56-60-00) ;
- par courriel à l'adresse électronique suivante : drh-concours@sante.gouv.fr.

Les dossiers d'inscription par voie postale devront obligatoirement être transmis à l'adresse ci-dessous, au plus tard le mardi 5 février 2013 à minuit, le cachet de la poste faisant foi : ministère des affaires sociales et de la santé, direction des ressources humaines DRH3B, bureau du recrutement (Sud-Pont), recrutement SACN 2013, 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Tout dossier incomplet ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.

La date limite d'envoi des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle exigés des candidats admissibles est fixée au 21 octobre 2013 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les dossiers, établis en cinq exemplaires conformément au modèle téléchargeable sur le site internet ou intranet du ministère des affaires sociales et de la santé à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.fr/modalites-d-inscription.html>, devront obligatoirement être transmis par la voie postale à l'adresse suivante : ministère des affaires sociales et de la santé, DRH3B, bureau du recrutement, recrutement SACN 2013, 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.